

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

**PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS**  
**08 – 10 Juillet 2014**  
**DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL DE LAMOUREUX**

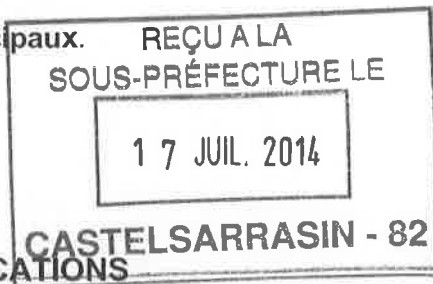
Rapporteur : M. GARRIGUES.

**Vu** le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

**Vu** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

**Considérant** que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public, que son tracé a disparu et que sa liaison est devenue inutile car il est parallèle à l'avenue de Cadossang.



**Considérant** l'offre faite par la SCI LIX d'acquérir un terrain comprenant ledit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

**Considérant**, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

**Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural,

**DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**DEMANDE** à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

# SCI L.I.X.

MAIRIE DE MOISSAC  
À l'attention de Mr le MAIRE  
3 place Roger Delthil  
82200 MOISSAC



DST I  
Immobilières S

Brens, le 2 Mai 2014.

Objet : Proposition d'achat.

Monsieur le Maire,

Notre client, la société SPIE SUD OUEST, nous a sollicité fin 2013 pour la construction d'un bâtiment dédié à leur société, sur un terrain appartenant à votre commune et se situant dans la zone industrielle de Borde Rouge.

Il s'agit d'un projet de bâtiment industriel de 600 m<sup>2</sup> au sol, dont 240 m<sup>2</sup> sera dédié à des bureaux (120 m<sup>2</sup> Rdc et 120 m<sup>2</sup> Etage), le reste servant de locaux sociaux et de stockage de matériel électrique.

Pour les besoins de leur activité, nous avons besoin d'un terrain de 6 400 m<sup>2</sup> (Parking visiteurs, parking employés, stockage de matériel.). Vos services techniques nous ont déjà envoyé un projet de découpage sur ce site.

Je vous sollicite donc officiellement pour vous confirmer mon accord pour l'achat de ce terrain d'une surface de 6 400 m<sup>2</sup> (voir plan joint).

Je me tiens à votre entière disposition pour que nous puissions nous rencontrer afin de déterminer ensemble les modalités financières et techniques de cette opération et plus généralement nous présenter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

SCI LIX  
M. Sylvain LACLAU  
06.29.83.57.04 slaclau@laclau.fr

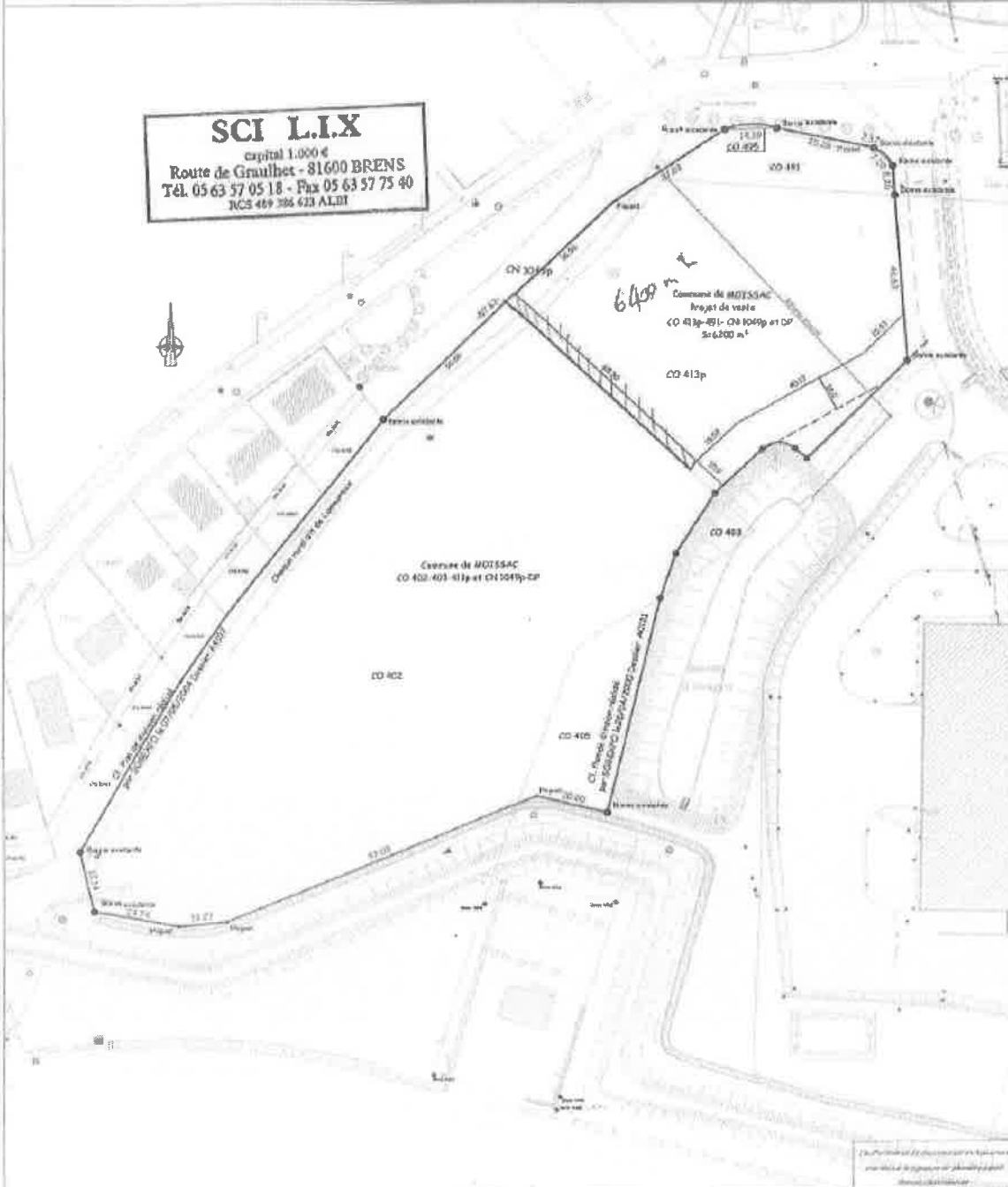
S.C.I. au capital de 1.000€  
Route de Graulhet - 81600 BRENS - ☎ 05.63.57.85.18 - 📠 05.63.57.71.37 - e-mail : accueil@laclau.fr  
RCS 489 386 625 ALBI

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

17 JUIL. 2014

CASTELSARRASIN - 82

**SCI L.I.X**  
Capital 1.000 €  
Route de Graulhet - 81600 BRENS  
Tel. 05 63 57 05 18 - Fax 05 63 57 75 40  
NCS 469 396 423 ALBI



**Gaël BOUSCAUD**  
Géomètre-Expert

Agence de Moissac  
47, rue de l'Éclaircie  
81600 MOISSAC  
Tel. 05 63 57 05 18  
Fax 05 63 57 75 40  
www.gexfo.fr

Agence de Toulouse  
21, rue du Commerce  
31000 TOULOUSE  
Tel. 05 61 54 40 52  
Fax 05 61 54 40 53  
www.gexfo.fr

Agence de Montauban  
25, rue Desprez  
82000 MONTAUBAN  
Tel. 05 63 55 75 21  
Fax 05 63 55 75 22  
www.gexfo.fr

Consultez notre site sur [www.gexfo.fr](http://www.gexfo.fr)



Indice	Date	Modification
01	14/05/2014	Projet

Date: Exécution de ces divisions jusqu'au 14/05/2014

**DIVISION**

Folio n°  
**01**

Dossier: A13451

Nom de Plan: A13451.dwg

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
17 JUIL. 2014  
CASTELSARRASIN - 82